



Municipalité de
Sainte-Mélanie

ACCÈS PUBLIC

Avis donné le 31 août 2020

Le bureau municipal est ouvert

Lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00

Vendredi de 9h00 à midi (fermé en p.m.)

**En raison des mesures préventives
en lien avec la COVID-19 et jusqu'à nouvel ordre :**

L'accès à nos locaux est interdit à toute personne atteinte de Covid-19, présentant les symptômes de la Covid-19 ou étant en contact avec une personne ayant été testée positive au Covid-19 depuis moins de quatorze (14) jours. Si telle est votre situation, communiquez avec nous au (450) 889-5871 poste 221 ou par courriel à info@sainte-melanie.ca pour obtenir les services municipaux.

Le bureau municipal est accessible aux conditions suivantes :

- **Tous les visiteurs doivent obligatoirement porter un masque**
- **Tous les visiteurs doivent respecter la distanciation physique**
- **Tous les visiteurs doivent utiliser la distributrice à liquide désinfectant pour les mains**
- **Tous les visiteurs doivent rester à l'arrière des écrans de protection (vitre/plexiglass)**
- **Tous les visiteurs doivent respecter intégralement les instructions du personnel**

Pour le traitement des demandes, nous privilégions toujours l'usage de courriels : info@sainte-melanie.ca; urbanisme@sainte-melanie.ca, l'utilisation du site Internet www.sainte-melanie.ca ou le téléphone au 450 889-5871 poste 221.

Les parcs et espaces publics sont ouverts dans le respect des mesures sanitaires recommandées par les autorités de santé publique.

Les séances du conseil seront tenues en public à partir du 2 septembre 2020. Un maximum de vingt (20) personnes seront admises avec port du masque et autres mesures sanitaires.

Pour toute urgence (bris d'aqueduc, égout sanitaire ou voirie), contactez le service des Travaux publics au 450 803-0825.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration !